



Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Vendredi 12 avril 2019 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 5 avril 2019 s'est tenu à la mairie de Mizoën le 12 avril 2019 à 18h30.

Etaient présents : MICHEL Bernard, MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy,

Absent : GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel,

Secrétaire de séance : BERARD Guy,

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel et constate que le quorum n'est pas atteint.

Il propose de renvoyer la séance à une date ultérieure : le mardi 16 avril 2019 à 18h30.



Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 16 avril 2019 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 12 avril 2019 s'est tenu à la mairie de Mizoën le 16 avril 2019 à 18h30.

Étaient présents : MICHEL Bernard, MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel,

Secrétaire de séance : VIN Daniel,

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte rendu du 8 mars 2019. En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 25 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Décision du 14 mars 2019 : acceptation du devis de l'entreprise EGSOL pour la réalisation d'une étude géotechnique nécessaire aux travaux d'extensions de l'école maternelle. Montant du devis : 1 836,00 € TTC.

Décision du 26 mars 2019 : acceptation du devis de l'entreprise MEFRAN pour la fourniture de panneaux électoraux. Montant du devis : 518,40 € TTC.

Décision du 28 mars 2019 : acceptation du devis de SAS GAP AUTOMOBILE pour l'achat d'un kangoo ZE. Montant du devis : 17 562,84 € TTC (déduction faite de 2 040 € de reprise du kangoo).

Décision du 1^{er} avril 2019 : acceptation des devis de l'entreprise CHOUVET pour le fleurissement 2019. Montant des devis : 2 607,72 € TTC.

Décision du 2 avril 2019 : acceptation du devis de l'entreprise VEDIF pour la fourniture de jardinières. Montant du devis : 1 198,80 € TTC.

Décision du 2 avril 2019 : acceptation du devis de l'entreprise VEDIF pour la fourniture de 4 tables de pique-nique et de 2 bancs. Montant du devis : 1 730,40 € TTC.

Décision du 11 avril 2019 : acceptation du devis de l'entreprise DANIEL BARTHELEMY pour la réalisation d'une cage de protection pour les bouteilles de gaz de l'épicerie des Ors. Montant du devis : 1 056 € TTC.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le compte rendu des délégations lui étant consenties :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire donne la parole à Mme PINATEL Stéphanie en charge de la structure. Cette dernière présente les principaux chiffres de fonctionnement de la bibliothèque (rapport joint au présent procès-verbal).

Les deux informations à retenir sont : le maintien du nombre de prêts et d'inscrits et la très bonne fréquentation de la bibliothèque au regard de celle des structures similaires du territoire.

Monsieur le Maire remercie Mme PINATEL et profite de son intervention pour donner quelques informations concernant la culture sur le territoire Oisans. Il annonce que le Réseau des Médiathèques de l'Oisans (RMO) va être opérationnel à partir de mai 2019 avec l'arrivée de la personne en charge de cette structure. Ce sont environ 100 000 documents accessibles via un logiciel commun à l'ensemble des bibliothèques qui seront proposés au public avec une mise à disposition dans leur bibliothèque de rattachement. La logistique sera assurée dans un premier temps par des volontaires et en fonction de la quantité d'échange inter-bibliothèque, une organisation plus précise sera mise en place.

Monsieur le Maire informe l'assemblée et les administrés qu'une résidence d'artistes autour de la transmission orale va s'établir en Oisans de mi-juin à mi-juillet avec des animations proposées par la Compagnie « Ici Même [GR]. Les artistes déambuleront dans les villages et au sein des animations du territoire à la recherche d'échange avec les habitants pour recueillir leur parole et la retranscrire sur un support audio type radio.

Une fête de l'eau sera organisée à l'occasion des journées du patrimoine les 21 et 22 septembre 2019 pour célébrer et partager cette ressource importante pour le territoire sous toutes ces formes.

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Suite à une revalorisation des grilles indiciaires de la fonction publique sur lesquelles sont basées les indemnités des élus, il y a lieu de reprendre la délibération afférente.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération sans mentionner la valeur de l'indice brut terminal servant de base au calcul des indemnités. Cette neutralité permettra à la présente délibération de rester applicable après chaque revalorisation des indices. En outre, il précise que le taux de rémunération n'est pas modifié : pour le Maire 17% de l'indice brut maximal ; pour les adjoints 6,6% de l'indice brut maximal.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la délibération relative au calcul des indemnités des élus :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA MAISON DES MARMOTTONS

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise pour 2018 fixant le principe d'aider l'association la Maison des Marmottons gérant la maison des assistantes maternelles du Freney. Compte tenu de l'importance de cette structure d'accueil de jeunes enfants pour l'attractivité du territoire, il avait été décidé d'aider l'association à hauteur de 500 € par enfant de Mizoën non scolarisé accueilli à l'année entre 0 et 3 ans.

Par courrier en date du 6 mars 2019 l'association renouvelle sa demande de subvention pour les 3 enfants de la commune accueillis répondant aux conditions. Il s'agit donc d'aider la structure à hauteur de 1 500 € pour 2019.

Monsieur Maire soumet au vote de l'assemblée l'attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association la Maison des Marmottons :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 9
- Nombre de voix contre : 1

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU FESTIVAL DES RANDONNEES MUSICALES DU FERRAND (AFRM)

Monsieur le Maire informe l'assemblée du très bon bilan de l'édition 2018 et rappelle que l'édition 2019 marque les 20 ans du festival. Pour célébrer l'évènement, l'association souhaite organiser une journée de clôture à Clavans avec plusieurs animations et deux concerts en soirée, en plus du déroulement normal du festival.

Pour permettre financièrement cette célébration, et malgré une édition 2019 raccourcie pour rationaliser les dépenses, l'association sollicite les 3 communes de la vallée du Ferrand pour une aide financière exceptionnelle liée à cet évènement.

L'ensemble des élus salue l'importance des animations proposées par l'association pour la vallée du Ferrand. Monsieur le Maire propose d'aider l'association à hauteur de 1 000 € pour cet évènement.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association du festival des randonnées musicales :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN MINIBUS PAR LA COMMUNE DE BOURG D'OISANS

Monsieur le Maire rappelle que l'association CONCORDIA va poursuivre cet été la réfection du mur de la route des Sarriers avec un chantier international. Comme l'année dernière, il y a la possibilité d'emprunter, via une convention, le minibus publicitaire de la commune du Bourg d'Oisans pour assurer la mobilité du groupe et permettre sa participation aux animations proposées lors de leur séjour. La convention prévoit que les frais kilométriques à hauteur de 0,30 €/km sont à la charge de la commune.

Madame Delphine MIALON s'étonne que l'on n'utilise pas les bus du SIEPAF. Monsieur le Maire précise qu'un permis transport en commun est nécessaire pour conduire ces bus et qu'il faudrait mettre à disposition un conducteur. Avec le minibus le groupe serait autonome.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de la convention de mise à disposition d'un minibus par la commune de Bourg d'Oisans :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 9
- Nombre de voix contre : 1

RESTAURATION DE L'EGLISE : CONVENTION PARTENARIALE D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE C.A.U.E.

L'identification des réparations nécessaires aux désordres constatés sur l'église dépassant les compétences de la commune, le CAUE et le PNE ont proposé de lancer une mission de maîtrise d'œuvre introduite par un diagnostic pour identifier la nature des désordres et proposer un phasage et une estimation des travaux à entreprendre.

Par convention, le CAUE peut accompagner la commune depuis la rédaction du cahier des charges de cette mission jusqu'au rendu du phasage et de l'estimation des travaux à entreprendre.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de la convention partenariale d'accompagnement avec le CAUE :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

RESTAURATION DE L'ÉGLISE : MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le déroulement de la consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre introduite par un diagnostic avec l'accompagnement du CAUE et du PNE. La mission a été phasée en deux tranches :

- Une tranche ferme : diagnostic et phasage et estimation financière des travaux à entreprendre,
- Une tranche conditionnelle : consultation des entreprises et suivi des travaux.

Quatre cabinets d'architectes ont soumissionné, trois ont été auditionnés. L'analyse des dossiers conduit à retenir le cabinet AF Trait d'Architecture qui présente le plus de motivation et de très bonnes références.

Le planning annoncé pour la tranche ferme est de 2 mois, ce qui permet une restitution de leur travail en juin et une décision du conseil municipal quant aux travaux à entreprendre dans l'été.

Le coût annoncé par le cabinet pour cette mission est le suivant :

- Tranche ferme : 11 500 € HT, soit 13 800 € TTC,
- Tranche conditionnelle : rémunération en fonction du montant des travaux entrepris :

Montants prévisionnels de travaux	Pourcentage / montant de travaux HT
De 0 à 100 000 euros HT	13.50 %
De 101 000 à 200 000 euros HT	10.00 %
De 201 000 à 300 000 euros HT	8.50 %
De 301 000 à 400 000 euros HT	8.00 %

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de la mission de maîtrise d'œuvre telle que présentée ci-dessus :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

TRAVAUX DE VOIRIE : REFECTION DES ENROBES AU VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle la problématique du stationnement au village et l'opportunité saisie en 2018 lors de la construction d'une maison individuelle de créer une plateforme avec le remblai sur un terrain communal pour proposer quelques places de parking supplémentaires. Ce parking est situé sous la résidence du Dauphin et nécessite la réalisation du revêtement pour être utilisable.

Monsieur Guy BERARD estime que le remblai n'est pas assez tassé pour que le revêtement soit réalisé cette année. Monsieur Gilbert MICHEL s'inquiète du budget nécessaire à cette opération. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de prendre une délibération de principe pour demander une subvention au Département, les demandes devant être déposées pour le 1^{er} mai. Si la subvention est obtenue, la réalisation des travaux pourra intervenir en 2020.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la réalisation des travaux de réfection de voirie au village :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

BUDGET PRINCIPAL 2019 : RECOURS A L'EMPRUNT

Monsieur le Maire rappelle la discussion portant sur le budget 2019 et la nécessité de recourir à l'emprunt pour réaliser les travaux d'extension de l'école maternelle. Plusieurs banques ont été consultés pour un emprunt de 180 000 € sur 10 ans et les taux proposés sont très intéressants.

Dans un souci de prudence et de bonne gestion, Monsieur le Maire propose de reporter cette décision à un prochain conseil municipal. En effet, il souhaite attendre l'obtention du permis de construire et la remise des offres par les entreprises, la consultation étant en cours.

Ce délai permettra de s'assurer de la réalisation des travaux pendant l'été 2019 afin de ne pas engager d'emprunt trop tôt.

A l'unanimité les élus approuvent le report de cette délibération au prochain conseil municipal.

BUDGET PRINCIPAL 2019 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire présente les virements de crédits nécessaires au respect des principes d'équilibre et de sincérité du budget. En effet, après contrôle du budget primitif voté, la trésorerie demande la correction d'écritures comptables mal inscrites en dépenses de fonctionnement, à savoir :

- Chapitre 042 – compte 6817 « charges diverses gestion courante » : - 3 828,12 €
- Chapitre 68 – compte 6817 « dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » : + 3 828,12 €

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de la décision modificative n°1 du budget principal 2019 :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

ELABORATION D'UNE CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une erreur matérielle conduisant à reprendre la délibération prise le 21 décembre 2018 : modification du montant de la tranche conditionnelle avec demandes de subventions pour cette tranche non prévues initialement.

Et effet, la tranche conditionnelle se chiffre à 13 350 € HT (et non 4 300 € HT) et les demandes de subvention déposées en 2015 ne portent que sur la tranche ferme. Or, un financement à hauteur de 55% est possible si les demandes sont déposées avant le 1^{er} mai.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de la notification de la tranche conditionnelle :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 9
- Nombre de voix contre : 1

QUESTIONS DIVERSES

Avenir de l'école maternelle

Monsieur le Maire informe l'assemblée de sa rencontre avec l'inspecteur d'académie le 5 avril en présence d'élus des communes voisines. L'inspecteur a confirmé qu'il n'y aura pas de fermeture de l'école maternelle pour les 3 prochaines années scolaires. En effet, le délai de prévenance est de 2 ans minimum et la loi montagne s'applique pleinement à notre école et la protège.

Pour faire face à la baisse d'effectif globale en Oisans, il faudra, peut-être, envisager en temps voulu une répartition différente des élèves entre les écoles.

L'accueil des toutes petites sections a également été évoqué. Ce dispositif permet l'accueil ponctuel des enfants ayant 3 ans dans l'année de petite section sous certaines conditions : pas toute la journée et pas tous les jours. La mise en place et l'organisation de ce dispositif est à l'initiative de l'instituteur titulaire. Or, en l'absence d'enseignant titulaire à Mizoën, ce projet d'accueil des enfants de moins de 3 ans ne devrait pas être renouvelé à la rentrée 2019.

Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)

L'enquête publique pour l'approbation du SCOT Oisans est en cours. Le dossier est consultable en mairie aux horaires d'ouverture (L-Ma-J-V de 14h à 17h). Une permanence de l'enquêteur public aura lieu le 6 mai de 9h à 12h en mairie de Mizoën.

Chaudière mairie école garderie

La chaudière du bâtiment est hors-service, une réparation temporaire va être faite pour finir l'hiver. Une étude va être lancée pour remplacer l'installation pour l'hiver prochain. Plusieurs solutions de combustible seront étudiées : gaz, biogaz, pellet.

La solution solaire n'est pas envisageable : une étude avait été réalisée lors de la réfection de la toiture en 2017, l'ensoleillement, en hiver, n'est pas suffisant pour rentabiliser l'installation.

Epicerie Chez les filles de Mizoën

Les travaux d'installation du gaz, de réfection de l'installation électrique et du réseau d'eau sont terminés. L'installation de la cuisine devrait intervenir dans les semaines qui viennent.

Un dégât des eaux a endommagé les murs de la cuisine. Les discussions sont en cours pour la suite à donner.

Compost aux Ors

Il est rappelé que le compost aux Ors est réservé aux déchets verts, il ne faut pas y déposer de branchage.

Les branchages doivent être déposés à la tricombe. Si la quantité est importante, demander aux employés municipaux de les évacuer.

Election européenne

L'élection des représentants au Parlement Européen aura lieu le dimanche 26 mai. Un seul tour est organisé. Le bureau de vote de la mairie sera ouvert de 8h00 à 18h00.

En cas d'absence le jour du scrutin, pensez à la procuration, modalités sur le site www.service-public.fr.

Séance levée à 20h45

* / * / * / *